

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS: A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste	
CAHORS...D.	6 25	12 47	5 50	PARIS...D.	2 30 s.	3 30 s.	7 30 m	CAHORS...D.	4 42	11 11	5 25	TOULOUSE D.	5 20	9 30	3 30	CAHORS...D.	7 40	11 30	5 10	CAPDENAC D.	7 45	11 30	5 10
Mercures...	6 41	11 14	6 6	— Express.	8	9	7 30 m	Sept-Ponts...	4 53	11 11	5 37	BORDEAUX...	9 30	3 30	9 30	Cabussut, halte	7 48	11 40	5 18	Lamadelleine...	7 56	11 44	5 21
Barnac...	7 3	1 34	6 19	BORDEAUX...	5 45	3 15	3 15	Cieurac...	5 11	11 29	5 57	Montauban D.	7 25	10 35	4 40	Vers...	8 11	11 51	5 28	Toirac...	8 10	12 3	5 34
Castelfranc...	7 18	1 47	6 44	M.-Libos...D.	8 40	8 55	8 55	Labenne...	5 20	11 39	6 11	Founeau...	7 40	10 49	4 54	Saint-Géry...	8 18	12 18	5 44	Montbrun, hal.	8 20	12 49	5 43
Puy-l'Évêque...	7 31	2 59	6 53	Foumel...	8 45	9 16	9 16	Borredon...	5 45	12 6	6 42	Albiac...	7 51	10 58	5 3	Conduché...	8 34	12 55	6 3	Calvignac, hal.	8 45	1 5	6 9
Duravel...	7 43	3 8	7 8	Sotirac-Touze...	9 1	9 26	9 26	Rezéville...	6 5	12 26	7 8	Réalville...	8 3	11 7	5 12	St-Cirq, halte	8 42	1 13	6 6	St-Martin-Lab.	8 54	1 16	6 18
Soturac-Touze...	7 53	4 18	7 18	Duravel...	9 10	9 36	9 36	Albiac...	6 13	12 34	7 18	Gaussade...	8 18	11 39	5 24	St-Martin-Lab.	8 53	1 25	6 16	St-Cirq, halte	9 3	1 36	6 31
Fumel...	8 6	2 29	7 32	Puy-l'Évêque...	9 19	9 45	9 45	Founeau...	6 22	12 43	7 28	Borredon...	8 33	11 30	5 35	Calvignac, hal.	9 4	1 43	6 28	Conduché...	9 11	1 45	6 33
M.-Libos...A.	8 13	2 35	7 39	Gastelfranc...	9 34	9 62	9 62	Montauban A.	6 39	1 43	7 45	Montpezat...	8 17	11 51	5 54	Vers...	9 17	1 59	6 39	Saint-Géry...	9 25	2 12	6 51
BORDEAUX...	3 51	8 11	2 49	Luzoch...	9 47	10 6	10 6	BORDEAUX...	10 40	6 05	7 45	Labenne...	9 19	12 9	6 15	Montbrun, hal.	9 33	2 23	6 51	Vars...	9 34	2 29	7 3
PARIS...A.	11 46	4 18	2 49	Parnac...	9 57	10 9	10 9	TOULOUSE A.	8 25	3 15	9 41	Cieurac...	9 29	12 18	6 24	Toirac...	9 44	2 36	7 1	Arcahal...	9 44	2 46	7 9
				Mercures...	10 9	4 43	10 29					Sept-Ponts...	9 42	12 30	6 36	Lamadelleine...	9 58	3 3	7 14	Cabussut, halte	9 56	3 9	7 22
				CAHORS...A.	10 25	5 1	10 47					CAHORS...A.	9 51	12 37	6 43	CAPDENAC A.	10 14	3 27	7 27	CAHORS...A.	10 6	3 20	7 31

Cahors, le 18 Novembre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 16 novembre 1868.

La discussion du budget continue.
L'ordre du jour appelle le budget du ministère des finances.

M. Sadi-Carnot, ministre des finances, demande que les chapitres 4 et 5, (conversion des rentes) soient discutés et votés ensemble.

M. le président de la commission s'associe aux paroles du ministre, mais demande toutefois un vote séparé.

La parole est à M. Casimir Périer.

Il combat énergiquement le système de la commission et surtout l'impôt sur le revenu qui, tel qu'on le propose, n'arrivera jamais à équilibrer le budget. Quant au système du ministre, il n'est pas bon non plus, mais enfin c'est un système, tandis que celui de la commission n'est qu'une succession d'expédients. Il faut des réformes fiscales, mais il les faut sérieuses. Le déficit du budget est dû à la crise qui pèse sur toutes les nations. Il y a deux moyens de la combler, réduire l'amortissement ou bien transformer en obligations centenaires les septennaires. C'est une planche de salut, si aucun des deux systèmes précédents ne réunit de majorité dans la Chambre. (Applaudissements.)

M. Wilson, — rapporteur général :
La conclusion de M. Casimir Périer est de supprimer le fond d'amortissement.

Le gouvernement propose de convertir les 468 millions d'obligations à court terme, la suppression du budget d'amortissement et celle du budget extraordinaire. Le but est de trouver de quoi faire face à l'équilibre. La commission, au contraire, propose de conserver la réserve d'amortissement; elle veut le maintien du budget extraordinaire, car sa suppression n'a aucune utilité pratique et n'aurait pour résultat que de donner à beaucoup de gens l'illusion d'une augmentation apparente d'impôts, il a donc paru impossible de se ranger à cette théorie. Quand au chapitre 4, c'est-à-dire à la conversion des obligations à court terme demandée par le gouvernement, elle est inutile et imprudente. Nous sommes, dit M. Wilson, en présence d'un reliquat qui représente 500 millions, notre trésor-

rerie étant dans un état très prospère, la conversion proposée est inutile.

M. Sadi-Carnot, ministre des finances, répond aux deux discours précédents; il justifie la suppression du budget extraordinaire.

Il se borne à défendre les projets du gouvernement.

M. Rouvier, président de la commission du budget, répond au ministre des finances. Quand, dit-il, on a émis l'emprunt de 500 millions, on a sous entendu qu'on ne ferait pas 10 mois plus tard un nouvel emprunt; il trouve que le ministre arrive avec son système à créer un nouveau budget extraordinaire. La commission propose un moyen qui a ses critiques, mais qui a pour lui 15 ans d'existence. Comment arriver à faire payer par l'impôt des dépenses extraordinaires ?

La Chambre vaudra, dit M. Rouvier, considérer qu'elle est en présence d'un emprunt nécessaire et d'une suppression de l'amortissement, notre budget est un budget d'attente. (Applaudissements.)

M. de Soubeyran. — Il n'y aurait aucune différence entre les systèmes, le titre seul diffère. L'orateur soutient en quelques mots un amendement qui a pour but de surseoir à l'examen du chapitre 4. (Applaudissements à droite.)

M. Jules Roche, précise la question; si la Chambre se prononce de suite pour le projet du gouvernement, elle aura voté 86 millions d'impôts nouveaux et c'est un vote sur lequel il n'y a plus à revenir.

Le système de la commission n'a pas cet inconvénient, car il laisse entièrement à la Chambre sa liberté d'action. (Très bien! Très bien! à gauche.)

La Chambre décide par 346 voix contre 174 qu'elle discutera le chapitre 4 avant le chapitre 5.

La séance est levée à 6 heures 5, et renvoyée à jeudi.

SÉNAT
Séance du 16 novembre 1868.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur la proposition de loi Labitte relative à la chasse.

M. Girault (Cher) critique la proposition qu'il trouve antilibérale et antirépublicaine. Il demande

pour tout Français qui n'a pas subi de condamnations, le droit de porter un fusil et par conséquent la suppression absolue du permis de chasse.

M. Tenaille-Saligny soutient le projet de la commission. Sur sa demande, le contre-projet de M. Girault n'est pas pris en considération.

Sur le paragraphe 2 de l'article 2, M. Lenoël propose, qu'à moins de convention contraire, le droit de chasse appartienne au fermier du fond affermé.

M. Demôle, ministre de la justice, demande la suppression de ce paragraphe, qui introduit dans la loi une question de propriété qui ne doit pas y figurer.

M. Bozérian pense que, du moment que cette question se présente, on ne doit pas l'écarter.

M. Paris soutient le texte de la commission.

L'amendement Lenoël est mix aux voix et repoussé.

Le paragraphe 2 de la proposition est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

INFORMATIONS

Le résident du Tonkin. — M. de Freycinet paraît avoir renoncé à mettre à la tête de la résidence générale de l'Annam un homme politique. La candidature de M. Constan, qui avait été mise en avant, se trouve donc écartée; il en est de même de la candidature du général Warnet à laquelle le ministre de la guerre s'est formellement opposé.

Nos derniers renseignements nous permettent de croire que le nouveau résident général sera pris dans le personnel préfectoral.

Bulgarie. — On mande de Londres :
« D'après des informations provenant d'une source autorisée, la Russie ne tardera pas à proposer formellement son candidat au trône de Bulgarie. »

Graves déclarations. — Le *Warschawski Dnevnik* publie l'article suivant, que l'on croit inspiré par le général Gourko, gouverneur de Varsovie :
« La Pologne n'est pas heureuse dans ses tentatives. Elle s'est livrée à la Turquie, à la France

de Napoléon I^{er} et de Napoléon III, à la puissance temporelle des Papes. Maintenant, elle s'attache à l'Autriche-Hongrie.

Cette tendance à s'attacher à des choses monrantes sera une source de nouveaux malheurs pour la Pologne; car l'heure de la chute lamentable de l'Autriche approche. L'empire sera bientôt partagé comme la Pologne, mais avec cette différence que le partage de la Pologne était un acte diplomatique, tandis que celui de l'Autriche-Hongrie s'effectuera au milieu des cris de joie des populations qui se regimbent contre le spectre des Habsbourg. »

Statistique. — Le *Journal officiel* dit que les importations des dix premiers mois de 1868 se sont élevés à 3,411 millions et les exportations à 2,661.

Soit 750 millions qui sont sortis de France dans cette période.

Duel. — Un duel a eu lieu entre M. Gros Claude, rédacteur du *Gil Blas* et le fils du peintre Stevens. M. Gros Claude a été blessé au ventre et à la poitrine.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

Le Bal des pêcheurs
Programme de la soirée du 18 novembre

Le bal sera annoncé par une salve d'artillerie. Ouverture du bal à 9 heures.

Le bal sera ouvert par une polka dansée par les pêcheurs à la ligne revêtus de leurs insignes.

A 11 heures tirage de la tombola de charité. (La distribution des lots aura lieu le lendemain chez M. Pizany, 32, boulevard Gambetta, sur la présentation des numéros sortis.)

A 1 heure, distribution gratuite de poissons frais aux dames, par les quatre plus intrépides pêcheurs de la région.

Distribution de faveurs pour les quadrilles.

Pour toutes les danses de caractère, il n'y aura pas de distribution de faveurs.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

59

FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

TROISIÈME PARTIE

Les reptiles mordent

XII

LE COMPLIT

Le comte ne disait rien. Il semblait perdu dans ses réflexions... Il laissait parler Gaudru, sans avoir l'air de l'entendre.

Tout à coup, il dressa la tête.

— Ne m'avez-vous pas dit, demanda-t-il, que l'homme était peintre ?

— Oui, monsieur le comte.

— Peintre en bâtiments ?

— Peintre en bâtiments.

— Il y a longtemps que j'ai l'intention de faire changer la couleur de mes persiennes. Ne pourriez-vous pas me l'envoyer.

Gaudru regardait son interlocuteur tout stupéfait, sans comprendre.

Où le comte voulait-il en venir.

— Ne m'avez-vous pas dit aussi, reprit M. de Grüber, qu'il était sans ouvrage ?

— En effet.

— Eh bien, poursuivit le comte, souriant de l'hébétément de son complice, il ne demandera pas mieux que de travailler.

— Je le crois.

— Ce que je vous demande n'est donc pas très difficile ?

— Non.

— Qui vous fait hésiter ?

— C'est que... balbutia Gaudru, de plus en plus ahuri.

— C'est que vous ne comprenez pas, et que vous voudriez comprendre ?

— Dame, pour ne pas me tromper...

— Vous comprendrez après, répliqua tranquillement le comte. Faites ce que je vous dis ! Qu'il vous suffise de savoir que vous n'avez plus à craindre de l'homme une nouvelle baignade et que vous serez vengé.

Gaudru regarda son complice. Il tremblait de deviner.

— Ainsi... bégaya-t-il...

— Ferez-vous ce que je vous ai demandé ? dit M. de Grüber, pour éviter de nouvelles questions.

— Oui, monsieur le comte.

— Quand ?

— Tout de suite. L'homme sera chez vous demain...

— Cela suffit... répondit le Prussien, qui fit un geste de congé.

Gaudru quitta le cabinet fort impressionné.

— Cet homme m'épouvante, murmura-t-il en s'en allant.

Néanmoins, il s'empressa de faire faire à Farandole la commission dont on l'avait chargé.

XIII
LA CHUTE

Deux jours après l'entretien que nous venons de rapporter, Farandole travaillait, installé en

haut d'une échelle, devant la maison de la rue Pierre-Charron. Comme nous l'avons dit, l'appartement du comte occupait tout le premier, mais un de ces premiers comme on les fait maintenant c'est-à-dire très élevé, situé au-dessus d'un entresol qui est lui-même un véritable étage. Le peintre était donc à une assez grande hauteur, surtout à ce moment où il badigeonnait l'extrémité supérieure des persiennes.

C'était par une belle matinée de mars. Un soleil encore pâle, mais chaud déjà, emplissait de ses rayons toute la rue, embrasant les vitres et mettant des étincelles sur tous les objets brillants.

Le mari d'Amélie était dispos et gai. La déveine semblait l'avoir fui depuis qu'il avait infligé à l'homme qui l'espionnait la baignade que nous savons.

Il ne voyait plus d'ombre suspecte derrière lui et le lendemain même on était venu lui proposer du travail.

— Tu vois, disait-il triomphalement à sa femme, qu'on a toujours tort de désespérer. Voilà qu'on vient me chercher à domicile, comme si j'étais patron.

— C'est pour huit jours ! murmura la femme sans abandonner son air découragé.

— Après cela, ce sera autre chose, dit le peintre en haussant les épaules, mais tu vois toujours tout en noir !

Là-dessus, il avait pris ses pinceaux, ses pots de couleur, et il était parti, tout guilleret, laissant Amélie à sa tristesse.

La jeune femme n'avait pas encore pardonné à son mari la nuit de transes mortelles qu'il lui avait

fait subir. Comme Farandole n'avait pas voulu lui raconter ce qui s'était passé pour ne pas être obligé d'entrer dans des explications qu'il désirait éviter, il avait dû inventer des histoires auxquelles Amélie n'avait pas ajouté foi, — et sa rancune n'était pas tombée...

Son mari profitait de leur détresse pour passer les nuits au cabaret. Était-ce raisonnable ?

A tous les reproches, le peintre opposait un visage impassible. Il recevait sans broncher les accusations les plus injustes...

Quand l'homme envoyé par Gaudru était venu lui proposer le travail à exécuter pour le comte de Grüber, il avait cru que la perspective d'un gain prochain dériderait un peu sa moitié, mais il s'était trompé. Celle-ci restait sombre et mélancolique. Elle sentait que son mari lui cachait quelque chose, et cette pensée la rendait taciturne.

Heureusement, le peintre n'attachait à l'homme d'Amélie qu'une attention médiocre. Cela ne l'empêchait ni de l'aimer, ni d'aimer son fils et de ne se plaindre que chez lui. Le caractère de sa femme était ainsi. Il ne pouvait pas le changer n'est-ce pas ? Donc il fallait faire contre fortune bon cœur... Et, de fait, sa gaieté ne semblait pas en être altérée.

La commande qu'on venait de lui apporter l'avait complètement remis. Il se disait qu'on ne l'oubliait pas tout à fait. Après avoir travaillé pour ce particulier, peut-être trouverait-il de l'ouvrage pour un autre. Il n'y a que le premier pas qui coûte. Il n'aurait pas besoin d'aller s'embaucher chez un patron. Il gagnerait davantage et il serait indépendant.

(A suivre).

L'orchestre, placé sous l'habile direction de M. Poudou, exécutera des morceaux de choix.

Tombola de charité. — Ainsi que nous l'avions annoncé, l'exposition des lots de la tombola de charité a eu lieu le samedi et dimanche, 13 et 14 novembre, dans le magasin de M. Pizany, sur les boulevards.

Ces lots, dont le nombre dépasse déjà le chiffre de 100, ont eu constamment de nombreux admirateurs et les curieux n'ont pas cessé un instant de stationner devant l'exposition.

Parmi les objets offerts, plusieurs sont de véritables œuvres d'art; tous ont une réelle valeur. Nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permette pas de citer les noms de tous les généreux donateurs qui ont bien voulu répondre à l'appel des pêcheurs à la ligne, organisateurs du bal et de la tombola de charité.

Nous ne pouvons, cependant, passer sous silence les noms des dames patronesses, M^{mes} L. Paysant, Sirech, Many, Cambres, Laparra, Combarieu, Fieuzal, Relhié, Lurguie, Rossignol, d'Astorg, ni ceux de MM. Richard, D^r Clary, Bergerat, Garrigues, Calmon, Escoffier, etc.

Parmi les objets offerts par les commerçants de la ville, mentionnons aussi ceux de MM. Bouysson, Mandelli, Course, Desprats, Ruhe, Boutet, Honoré, Valdigué, Julbia, Reygasse (de Lacapelle-Marival), demoiselles Lacombe, presque tous les limonadiers de la ville, etc.

Le tirage de cette loterie de bienfaisance ne sera pas un des moindre attrait du bal des pêcheurs, qui, de plus en plus, s'annonce de la façon la plus brillante. Du reste, nous devons dire à la louange des organisateurs qu'ils ne négligent rien pour, tout en cherchant à amuser le plus grand nombre, arriver à soulager le plus de misères possible. En cela, ils ont trouvé appui et secours auprès de dames charitables et chez de nombreux commerçants de notre ville. Le résultat était prévu, car nos pêcheurs savent très bien qu'on ne fait jamais appel vainement à la charité. Néanmoins, le résultat a dépassé toutes les espérances et nous sommes heureux de pouvoir annoncer, dès maintenant, la réussite complète de la fête si originale de Cahors.

Le 7^e de ligne. — La *Patrie*, qui vient d'entreprendre l'œuvre patriotique de raconter sommairement l'histoire de nos régiments, s'exprime ainsi pour le 7^e :

Ce fut avec les bandes qui tenaient garnison en Champagne que ce régiment fut formé, en 1567. Il prit d'abord le nom de cette province. En 1814, il devint le régiment de Champagne et d'Orléans; mais il perdit cette double dénomination au licenciement de 1815. En 1820, ce fut avec la légion du Calvados, qu'il fut reconstitué.

Dès 1567, ce vaillant corps s'était acquis une réputation de bravoure et de discipline qui le faisait donner pour modèle. Ces qualités étaient déjà celles des vieilles compagnies qui avaient servi à sa formation, et le fait est d'autant plus à signaler que les compagnies qui n'avaient guère dans le principe que le pillage pour soldo n'étaient rien moins que bien disciplinées.

Nous allons trouver le 7^e à plusieurs des mémorables batailles que nous avons déjà rappelées : Fleurus, Bautzen, Sébastopol, où sa vieille réputation s'affirma toujours.

De 1792 à 1794, il fait partie de l'armée des Pyrénées; il passe en Espagne en 1807; fait la campagne de Catalogne en 1808-1810. Il prend part à la Campagne de 1813, et en 1814 retourne en Espagne, après avoir été attaché à la Grande-Armée.

Il assiste au siège d'Anvers en 1832, va combattre en Orient en 1854-55; fait partie du corps d'occupation d'Italie et de Rome (1860-1863), et fait la campagne du Mexique de 1862 à 1867.

Comme le 6^e, il prend une part glorieuse aux combats de Borny, de Gravelotte, de St-Privat et de Servigny (1870-71).

Sont inscrits sur son drapeau le nom des batailles suivantes : Fleurus, 1794 — Bautzen, 1813 — Anvers, 1832 — Sébastopol, 1854-1856.

Anvers. — Le siège d'Anvers, commencé le 29 novembre, sous la direction énergique du maréchal Gérard, ne fut terminé que le 3 décembre. Il y eut cela de particulier que les soldats qui prirent part à cette glorieuse campagne, quoique appartenant à une génération que la guerre n'avait pas éprouvée, se montrèrent admirables d'ardeur, de discipline et de fermeté. Les Hollandais se défendirent avec un courage qui leur fit le plus grand honneur, mais doubla le mérite de nos bataillons. La citadelle d'Anvers était réputée comme inexpugnable. Elle eut à subir plusieurs sièges mémorables, entre autres celui de 1854 par les Espagnols.

En 1832, la place était défendue par le brave général Chassé, qui ne capitula que lorsque toute résistance fut devenue impossible. Les travaux du siège furent conduits avec autant de valeur par le général Haxo.

Garnison : Cahors.
Colonel, M. Combarieu; lieutenant-colonel, M.

Hutin; chefs de bataillon, MM. Durand, Foulon, Gontier et Chasseing; major, M. Bourdeau.

E-M de L.

Le recrutement régional. — Par 11 voix contre 5, la commission de l'armée de la Chambre a voté le principe du recrutement régional.

Ce principe est ainsi formulé : les corps de troupe de l'armée active, qui entrent dans la composition de chaque corps d'armée, se recrutent sur le territoire de la région correspondante, à l'exclusion de la subdivision de région dans laquelle ils sont stationnés.

La taille des conscrits. — La taille exigée des conscrits de la classe 1885, pour les différents corps, est fixée comme suit :

Infanterie, zouaves, chasseurs à pied et tirailleurs algériens, 1 m. 54; cuirassiers, 1 m. 70 à 1 m. 76; dragons, 1 m. 64 à 1 m. 70; spahis et chasseurs, hussards et cavaliers de remonte, 1 m. 57 à 1 m. 64; artillerie (pour la moitié du contingent, 1 m. 66, pour l'autre moitié 1 m. 64) artillerie de forteresse, 1 m. 66; compagnies d'ouvriers 1 m. 54; génie 1 m. 66; ouvriers militaires de chemins de fer 1 m. 66; train des équipages, 1 m. 62.

Une tolérance de quelques centimètres sera accordée pour les maréchaux ferrants, se liers, bourreliers, armuriers, tailleurs, bottiers et cordonniers.

Les jeunes soldats susceptibles d'arriver assez promptement aux emplois de caporal ou brigadier et de sous-officier seront répartis proportionnellement au contingent affecté à chaque corps.

Les employés du service de la télégraphie particulière des chemins de fer, des maisons de commerce, de banque, seront affectés aux régiments du génie, s'ils réunissent les conditions de taille et d'aptitude physique.

Les conscrits affectés aux régiments de zouaves, seront dirigés d'abord sur les dépôts de Salon et d'Arles. Ceux destinés aux bataillons de chasseurs à pied dont les dépôts sont à Epernay, devront être envoyés directement sur les compagnies actives.

Aucun illettré ne sera placé dans la cavalerie légère, ni dans les dragons.

Les sapeurs de cavalerie. — Le ministre de la guerre vient de décider la création de sapeurs de cavalerie déjà organisés dans la plupart des puissances européennes.

On sait que la cavalerie est chargée de détruire à grande distance les télégraphes, les voies ferrées et les ouvrages d'art. Pour que ces opérations soient rapidement exécutées, il importe que le personnel qui en est chargé ait une instruction spéciale et soit habitué au maniement de certains engins qui n'entrent pas dans le bagage ordinaire. A cet effet, il sera formé, dans chaque régiment, un petit groupe d'hommes qui recevront d'un officier du génie l'instruction dont il s'agit.

Le Ministre de la marine et des colonies a décidé après entente avec le ministre de la guerre que les envois destinés à des hommes de troupe ou marins en service dans les pays d'outre-mer seraient transportés gratuitement sur les navires de l'Etat et vapeurs affrétés, comme le sont déjà les colis adressés à des officiers ou fonctionnaires, le département ne prenant aucunement la responsabilité de leur arrivée à destination.

Ces envois devront être individuels et destinés à l'usage personnel du destinataire.

Les formalités à suivre pour obtenir l'autorisation de faire embarquer les colis peuvent se résumer de la manière suivante :

Les familles et les négociants qui désirent faire parvenir des envois à des hommes de troupe ou à des marins doivent s'adresser au ministère dont dépend le destinataire. Ce département transmet cette demande à celui de la marine, (*cabinet du Ministre*) quand il l'a croit acceptable.

Le ministre de la marine après avoir examiné les conditions des chartes-parties des affrètements et l'état des envois à effectuer, prévient son collègue afin qu'il informe l'intéressé de l'accueil qui a pu être fait à sa demande et prescrit l'embarquement s'il a été autorisé.

Tribunal Civil de Cahors. — Un procès se déroule devant le Tribunal civil de Cahors, entre M. Coulanges entrepreneur des Chemins de fer de l'Etat de Montauban à Brives et M. Cangardel banquier.

M. Coulanges réclame une somme de 30,000 fr. payée en trop à M. Cangardel.

M^e Brochon, docteur en droit de Bordeaux, défend le demandeur.

M^e Ebelot, présente la défense de M. Cangardel.

Baccalauréat. — Tous les élèves du lycée de Cahors dont nous avons annoncé l'admissibilité dans notre dernier numéro ont été définitivement reçus bacheliers ès-lettres, 1^{re} partie ou complet.

Tribunal correctionnel de Cahors. — Le nommé Boucheron comparait devant le tribunal sous la prévention de mendicité, vagabondage et infirmités simulées. Il a subi déjà 8 condamnations, dont plusieurs pour les mêmes faits.

Le tribunal le condamne à trois mois de prison et lui donne ainsi un logement pour la saison d'hiver.

— Louise Courcilhac est prévenue d'un vol de chemises; ses explications n'ayant pas paru très claires, le tribunal confirme le mandat de dépôt et ordonne que la preuve des faits articulés par le ministère public sera faite à la prochaine audience.

Gendarmerie. — M. Brugalat, brigadier de gendarmerie à Villersac a été nommé maréchal-des-logis à Figeac.

M. Souque, brigadier à cheval à Cazals, permute avec son collègue M. Vidal, brigadier à Limogne.

M. Gougou, ex-maréchal-des-logis fourrier au 7^e escadron du train des équipages militaires, a été nommé à un emploi de gendarme à cheval dans la compagnie du Lot.

Contributions indirectes. — M. Delpuch, commis principal à cheval de 3^e classe à Mende, est nommé receveur de 4^e classe à Martel.

Tabacs. — Le traitement des contrôleurs de culture, Pujol et Tournafond, attachés à notre département, est porté de 3,000 à 3,500 francs.

Le traitement de M. Rey contrôleur principal à Souillac, est porté de 3,500 à 4,000 fr.

Marine. — Le contre-amiral Orly, qui va remplacer à la tête de la division navale du Levant, notre compatriote M. le comte de Marquessac, arrivé à la limite de son commandement.

L'amiral Orly mettra son pavillon sur le cuirassé le *Yauban*, en voie d'armement à Toulon.

— L'ambassadeur de Chine en France, Shou-King-Chen, pendant son séjour qu'il vient de faire à Toulon, a été reçu à bord du *Milano*, cuirassé que commande notre compatriote M. Valéry.

Théâtre. Sait-on ce que gagne à l'Opéra-Comique, notre compatriote le baryton Soula-croix ? 1,600 fr. par mois. C'est le chiffre qu'indique M. Antonin Proust dans son rapport sur le budget des beaux-arts.

Reyrevignes. — Des malfaiteurs se sont introduits pendant les répers dans le presbytère de la commune de Reyrevignes et ont dérobé une somme de 400 fr. au desservant de cette paroisse.

École vétérinaire de Toulouse. — Le *Journal officiel* publie la liste des élèves admis, à la suite du concours de 1886, à l'École vétérinaire de Toulouse.

1^o Elèves dispensés de l'examen, en raison de leurs diplômes : MM. Artigues, Rabourd, Calas, Delès, Delsaud, Forge, Guiraud, Labussière, Lamaysou-noube, Larrouy, Lassabe, Portanier, Raffaneau.

2^o Elèves ayant subi l'examen : MM. Baillet, Soulié, Puisségur, Averous, Farges, Pailhou, Paul Marti, Sison, Rindre, Lespès, Villain, Gentet, Mouchet, Peyrecave, Faure, Mézie, Pivart, Duclos, Pradelle, Lirou, Moulis, Rous, Mairast, Barrue, Rech, Abrial, Plessy, Chuffart, Petit, Rousseau, Larrat, Fabre, Farines, Fourcade, Lamouroux, Besnie, Azémar, Aussel, Leyssès, Ponsan.

Gare à l'octroi ! — Un de ces matins, dit le *Journal de Bergerac*, une marchande de poissons se présente devant l'octroi, portant un joli panier dans lequel s'agitaient quelques goujons et quelques assais. C'était bien peu pour la femme d'un pêcheur émérite. On la pria d'entrer au bureau, et là on la fit visiter par une octroyenne, afin que la pudeur pût conserver ses droits. Des cris se firent aussitôt entendre : l'octroyenne avait mis la main sur une anguille qui s'enroulait autour des reins de la femme de Migay, que nous ne voulons pas nommer par déférence pour son époux. On poursuit l'investigation : on barbeau s'agit à 10 centimètres au-dessus du genou; on continue : un brochet s'était réfugié à la hauteur de la ceinture. Il n'en fallait pas tant. Un procès-verbal fut dressé contre la délinquante et, en attendant, d'autres pêcheuses de Migay, qui avaient aperçu le coup de temps, prirent le large et furent réparer, dans un champ de topinambours, les désordres de leur toilette.

Une mystification colossale. — La petite ville de Saint-Affrique (Aveyron), a été en émoi pendant une douzaine de jours. On s'abordait en disant : Savez-vous la grande nouvelle ?....

Et l'on se racontait qu'on représentait d'une riche Société anglaise, chargé de trouver un emplacement pour établir une vaste usine dans le Midi de la France; avait fait choix de la vallée de Saint-Affrique; que cette usine devait fabriquer des étoffes pour les colonies; qu'elle emploierait deux mille ouvriers, etc., etc.

En effet, vers la fin d'octobre, un ingénieur — du moins il se donnait pour tel — bien élevé, la rosette d'officier de la Légion d'honneur à la boutonnière, est arrivé à St-Affrique, où il a passé trois ou quatre jours, parcourant les environs de la ville et disant, avec un air de mystère, qu'il envoyait par une compagnie anglaise, il était en quête d'un lieu propice pour fonder une immense filature.

Après diverses explorations, il jette son dévolu sur une belle terre avoisinant la gare et entre en marché avec le propriétaire, auquel il en offre d'emblée cent mille francs, c'est-à-dire à peu près le double de sa valeur. On tombe d'accord sans trop de difficulté, et un acte de promesse de vente est passé devant le notaire.

Jusqu'à là tout s'est fait sans bruit; mais dès ce moment la nouvelle commence à circuler, elle s'accrédite, et se répand comme une traînée de poudre; le surlendemain on ne parlait pas d'autre chose.

Les gens intelligents faisaient bien quelques objections. Ils avaient de la peine à comprendre qu'une société anglaise vint fonder un établissement chez nous. Mais quand on vous affirmait, quand on vous prouvait que l'emplacement était acheté, ou que du moins il y avait un acte de promesse de vente notarié, comment ne pas se rendre ?

Donc, tout le monde a cru à la prochaine création de la fameuse usine, tout le monde jubilait. Chacun faisait des plants à part soi ou tout haut et calculait d'avance le profit qu'il retirerait de cette entreprise si heureuse pour le pays. Chose étonnante, les hommes d'affaires, les esprits positifs eux-mêmes sont entraînés et partagent l'engouement universel.

Le terrain étant ainsi préparé, notre ingénieur se présente chez un de nos banquiers et en obtient, assure-t-on, une assez forte somme en échange de valeurs anglaises qui, depuis, auraient été reconnues fausses.

L'habile et audacieux pickpocket, avons-nous besoin de le dire, avait décampé à temps, emportant ce qu'il avait pu filouter.

Transport de la force par l'électricité
Le *Journal officiel* du 12 novembre publie une note fort intéressante relative à une expérience de transport de la force par l'électricité.

Cette note a été présentée à l'Académie des Sciences par M. Mascart, au nom de M. Hippolyte Fontaine, président de la Compagnie Electrique de Paris.

Nous attirons sur cette publication l'attention de ceux de nos lecteurs qui s'intéressent aux progrès de l'outillage industriel en France.

Il résulte, en effet, des faits relatés par le *Journal officiel*, qu'il est possible maintenant de transmettre une force effective de 30 chevaux à 50 kilomètres avec des machines électriques ne pesant au total que 8,400 kilogrammes et ne coûtant ensemble que 16,450 francs.

Ce qui est surtout intéressant dans ces chiffres, c'est le petit volume et le prix fort réduit du type des Machines de la Compagnie Electrique. Le progrès réalisé à ce double point de vue, rend l'application de la transmission électrique avantageuse dès aujourd'hui dans un grand nombre d'établissements industriels.

Le crime de la rue St-Jacques.

— Une dépêche de Constantinople annonce l'arrestation de l'assassin de M^{me} Loyson. L'identité de Rose est absolument établie. On a reconnu au pied gauche la trace laissée par l'opération qui lui a été faite à l'hôpital Saint-Louis; de plus, au cours d'un nouvel interrogatoire, Rose a reconnu être l'auteur de l'assassinat de M^{me} Loyson et du vol commis à Fontainebleau. Il a avoué qu'il avait étranglé sa victime, mais il a ajouté qu'il n'avait pas de complice. Il a été embarqué à Philippeville pour Marseille.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail; les vieillies, les excès ou la maladie. Chez FERRE, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & P^h™.

Demandez partout
Le Rhum St-Georges
GOUTEZ ET COMPAREZ !!

AGRICULTURE

Reconstitution économique des vignobles.

Le vignoble, dans le Lot, se refait très lentement; d'où vient ce découragement de nos vaillantes populations viticoles? des premiers essais, qui ont partout médiocrement réussi.

On a préconisé avec raison les plants américains, seule branche de salut, en nous disant: plantez la vigne, greffez, rien de plus simple; ça prend comme le chiendent; nous vous vendrons des boutures.

J'ai passé par tous ces déboires avec des boutures à cinq francs, venues en droite ligne de la terre promise... Je ne m'en plains pas, car tous ces tâtonnements m'ont servi à trouver le moyen économique le plus sûr d'arriver rapidement à la réussite. Après avoir étudié l'exhébérante expansion radiculaire des cépages américains, leur difficile reprise dans les terrains maigres, les mécomptes du greffage, etc., je me suis mis à planter double, à trois mètres carrés, mille pieds à l'hectare, pour pouvoir labourer plus facilement dans les sols maigres et donner à la vigne plus de résistance. Sur un bon labour, je fais aligner en tous sens les petits carrés que l'on marque avec un bout de sarment piqué en terre. Les hommes creusent à chaque marque des trous de 40 centimètres sur 30 de profondeur, une femme distribue un piquet, indispensable gardien de la bouture et du greffon et deux boutures, plus trois kilos de fumier sur le bord de chaque trou. La planteuse, munie d'un panier de sable mélangé d'un dixième de cendres vives, place les deux boutures également distancées de chaque côté du piquet, leur jette une truelle de sable au talon ou sur les racines si les plants sont racinés, comble le trou avec la terre la plus friable de dix centimètres au plus, tasse légèrement et place le fumier que le planteur recouvre en alignant les piquets et tasse fortement avec les pieds.

Prix approximatif de la dépense à l'hectare:

6 journées d'homme à 2 fr.	12 fr.
4 journées de femme à 1 fr. 25.	5
6 journées de labour à 5 fr.	30
Epierrage et enlèvement des ronces	10
2,000 boutures à 15 fr. le mille	30
Deux décalitres de cendres vives	1
Deux hectolitres de sable	2
Trois voitures de fumier	30
1,000 piquets à 3 fr. le cent	30
Total	150 fr.

Dépense qui se réduit pour ceux qui n'ont que les plants à acheter, à trente francs.

Six mille boutures ainsi plantées où j'ai intercalé des récoltes de maïs et pommes de terre, ont poussé à leur première année des pampres de deux mètres. J'invite les curieux à venir visiter cette plantation, je leur montrerai aussi si les reboisements de pins n'auront pas bientôt raison des critiques. Ils verront également, à St-Médard, une vigne tonte malbec ou auxerrois, greffée depuis six ans sur riparia non sélectionné, en terrain maigre, accusant une vigueur extraordinaire. Malgré les mécomptes des débuts, les Jacquez, Herbeumont, etc., sortis de toutes les pépinières de notre département mais surtout des Riparias sélectionnés et des Alicant Henri Bouchet, de M. Bro, de Lamadaine, font plaisir à voir.

Ainsi donc, j'engage à planter espacé, on aura autant de rendement et bien moins de frais, surtout double chance pour se garer des mauvaises reprises du Jacquez et de l'Herbeumont et surtout des mécomptes occasionnés par le greffage.

Cette dépense s'élevant à 150 fr., voyons combien coûte la culture du blé dans ces mêmes terres, à l'hectare:

6 journées de labour, à 5 fr.	30 fr.
6 journées d'homme, à 2 fr.	12
14 charretées de fumier à 10 fr. les 1,000 k.	140
Nettoyage et épierrage	10
Semence	20
Total	212 fr.

Même dans les bonnes terres, où est la part des bénéfices? Et notez qu'en plantant en vigne espacée, on peut tous les ans intercaler d'autres récoltes sarclées.

Prochainement je traiterai la question du rendement au point de vue financier, tant pour les plants greffés avec nos cépages que pour les producteurs directs.

J. DELONCLE.
Propriétaire à la Métrairie-Haute et à Mercuès, Chevalier du Mérite Agricole.

La bourse aux truffes. — Un de nos confrères parisiens vient d'avoir une idée qui, pour être originale, n'en est pas moins utile.

La Mercuriale des Halles et Marchés vient de créer, à Paris, 15, passage Véron-Dodat, La Bourse des truffes.

Nous n'aurons qu'à applaudir si cette bourse est souvent en baisse.
Avis à nos marchands du Quercy.

Chaire d'agriculture

Programme des conférences à faire pendant l'année 1886-87.

- 21 novembre 1886. — Cahors. — Greffage de la vigne américaine; traitement du mildew.
- 28 novembre 1886. — Saint-Géry. — Engrais chimiques; syndicat agricole.
- 12 décembre 1886. — Figeac. — Engrais chimiques; syndicat agricole.
- 19 décembre 1886. — Lalbenque. — Greffage de la vigne; traitement du mildew.
- 9 janvier 1887. — Puy-l'Evêque. — Engrais chimiques; syndicat agricole.
- 23 janvier 1887. — Luzech. — Engrais chimiques; syndicat agricole.
- 13 février 1887. — Cajarc. — Prairies artificielles; ensilage.
- 20 février 1887. — Castelnau. — Engrais chimiques; syndicat agricole.
- 13 mars 1887. — Gramat. — Engrais chimiques; syndicat agricole.
- 20 mars 1887. — Labastide-Murat. — Engrais chimiques; syndicat agricole.
- 27 mars 1887. — Bretenoux. — Engrais chimiques; syndicat agricole.
- 40 avril 1887. — Martel. — Engrais chimiques; syndicat agricole.
- 17 avril 1887. — Catus. — Engrais chimiques; syndicat agricole.
- 24 avril 1887. — Lauzès. — Fourrages artificiels; ensilage.
- 8 mai 1887. — St-Céré. — Engrais chimiques; syndicat agricole.
- 22 mai 1887. — Vayrac. — Du fumier; son traitement.
- 29 mai 1887. — St-Germain. — Engrais chimiques; syndicat agricole.
- 42 juin 1887. — Latronquièrre. — Engrais chimiques; syndicat agricole.
- 26 juin 1887. — Cazals. — Assolement.
- 3 juillet 1887. — Gourdon. — Engrais chimiques; syndicat agricole.
- 10 juillet 1887. — Lacapelle-Marival. — Engrais chimiques; syndicat agricole.

Toujours les paniques. — L'hiver paraît être décidément la saison la plus favorable aux auteurs des paniques.

Mardi, vers midi, à Saint-Maurin (Lot-et-Garonne), trois légères paniques ont éclaté sur le champ de foire en moins d'une heure. Il n'y a pas eu d'accidents à signaler.

Deux heures plus tard, il n'en aurait certainement pas été ainsi, l'affluence des bestiaux étant devenue plus grande.

Une personne qui se trouvait là me déclare avoir entendu des explosions semblables à celles que produisent les pois fulminants, si connus des gamins.

A quand donc la capture des auteurs de ces méfaits?

Foire de Figeac. — La foire de Figeac du 15 n'a pas été belle.

Les semailles avaient retenu bien du monde. A la halle, le blé se vendait 3 fr. 50 à 3 fr. 60 le cinquième d'hectolitre, le maïs nouveau valait 2 fr. 50, l'ancien 3 fr.

L'avoine 1 fr. 25, les haricots ordinaires 2 fr. 50, ceux de Cardaillac 6 fr. le cinquième. Le chanvre se vendait 8 à 9 sous la livre.

La laine coûtait 18 à 20 sous. Les noix 1 fr. 80 à 1 fr. 90. Les œufs 90 centimes.

Les oies se vendaient 14 fr. la paire, les poulets 0 fr. 50 la livre.

Sur le foirail, les meilleures transactions se sont faites sur les cochons; ils dépassaient 54 fr. le quintal. A la dernière foire, on n'avait pas dépassé 48 fr.

Les bœufs gras se vendaient très peu, 32 à 33 francs.

Les brebis valaient de 10 à 36 fr.

Foire de Montcuq. — Foire du 15 novembre:

Blé 11 à 12 fr. les 80 litres.
Maïs 6 à 7 fr. les 80 litres.
Volailles 1 fr. 50 à 3 fr. la paire.
Truffes, pas de cours établi.
Peu ou presque pas de transactions sur les bœufs d'attelage ou de boucherie.
Affaires nulles.

Des vins, il n'en est presque pas question non plus. Sur les rares ventes traitées, les prix oscillent de 100 à 115 fr. la barrique.

Foire de Mauroux. — La foire de Mauroux n'a pas été belle.

Les affaires sur les bestiaux ont été sans importance.

Les porcs se vendaient de 40 à 44 fr. les 50 kilog. poids vif.

Les brebis n'avaient pas de cours.

Les œufs se payaient de 75 à 80 cent. la douzaine.

Les oies de 11 à 14 fr. la paire.
Les marchands forains faisaient triste figure.

Jurisprudence. — « L'hôtelier ne peut réclamer à son client, à défaut de convention spéciale, que le montant de la dépense effective et non un prix fixe et invariable par jour, soit que le voyageur ait mangé, soit qu'il n'ait pas mangé à l'hôtel. »

Ainsi jugé par M. le juge de paix de Brest, audience du 30 octobre 1886. Il résulte de cette décision qu'en dehors de toute stipulation et de tout tarif porté à la connaissance du voyageur par la voie de l'affichage ou autrement, ce dernier n'est tenu que de la dépense effective.

Question de chasse. — La cour d'appel de Poitiers vient de juger que le fait de tirer un coup de fusil sur un terrain qui n'est pas un enclos dépendant d'une habitation peut être considéré comme un acte de chasse, « tant que le porteur de l'arme ne démontre pas qu'il en a fait usage soit pour atteindre un tout autre but que du gibier, soit pour tuer un animal dont la destruction est permise à l'aide de ce moyen, par l'autorité compétente, soit pour se protéger contre les attaques d'un fauve, soit enfin pour repousser par la force un animal nuisible accomplissant ou venant d'accomplir un dommage. »

Questions du droit administratif. — Un de nos abonnés nous pose la question suivante:

La commune m'a pris du terrain pour la construction d'un chemin. J'ai laissé passer, avec réserve de réclamer quand bon me semblerait, l'indemnité qui me serait due.

Aujourd'hui, je veux être payé. Et pour cela je m'adresse au maire, qui déclare ne pas vouloir s'occuper de mon affaire. J'écris au préfet, qui ne me répond pas.

Je veux plaider, sans plus tarder, avec la commune. Qu'ai-je à faire pour cela?

Réponse:

Si le terrain a été cédé, sous réserve de règlement ultérieur de l'indemnité, pour l'élargissement d'un chemin vicinal ordinaire, le propriétaire doit adresser une réclamation au préfet pour lui demander de nommer un expert pour la commune et cet expert règlera l'indemnité contradictoirement avec un autre expert nommé par le propriétaire. Si le préfet ne désignait pas l'expert de la commune, le propriétaire peut assigner la commune devant le juge de paix qui fixe l'indemnité après expertise.

Si le terrain a été cédé pour l'ouverture d'un nouveau chemin ou pour le redressement d'un ancien chemin, la commune devrait être assignée devant le tribunal, à défaut de règlement amiable.

1° Un cantonnier a-t-il le droit de vendre à autrui la terre provenant d'un fossé, sans l'avoir préalablement offerte au propriétaire riverain dudit fossé?

2° Un cantonnier ne doit-il pas, chaque fois qu'un fossé n'est pas à plus d'un jet de pelle au-dessous de la terre ou du champ du riverain, y jeter, les terres provenant du recorage des fossés?

3° Si le champ est à plus d'un jet de pelle, le cantonnier a-t-il le droit de vendre la terre sans l'avoir offerte au préalable au propriétaire riverain?

Réponse: Le cantonnier n'a ni le droit de vendre la terre du curage ni de la jeter sur le terrain du voisin sans le consentement du propriétaire.

La terre ne pourrait être vendue que par l'administration et, en général, l'administration n'use pas de ce droit, mais donne le curage aux riverains qui le désirent.

Température. — La dépression qui envahit la Gascogne paraît amener de nouvelles ploies dans la région du sud-ouest.

PÉRONOSPORA OU MILDEW

L'USINE D'ENCOUDRILLE prépare, au prix de 12 francs les 100 kilos pris en Gare de Gimont (Gers), la

CHAUX CUIVRÉE

Qui permettra aux Propriétaires de traiter préventivement leurs vignes contre le Péronospora ou Mildew (cause de la chute des feuilles).

Cette chaux cuivrée rendue impalpable au moyen de pulvérisateurs et de tamis spéciaux s'emploie, au gré des propriétaires, ou mélangée avec le soufre, comme pour les souffrages ordinaires, ou délayée dans l'eau et alors répandue sur les feuilles comme traitement liquide. Le mélange de soufre et de chaux cuivrée prêt à employer, est livré au prix de 20 francs les 100 kilos.

Adresser les demandes de renseignements au Gérant de l'Usine d'Encoudrille, par Gimont (Gers).

Variétés

VOIX D'ALENTOUR

SYBILLE

Quand les bruits de la vie, un moment apaisés
Ainsi qu'un vol d'oiseaux sur les arbres posés,
Me laissent dans moi-même écouter en silence
La voix de mon désir et de mon espérance,
Je vois un clair foyer abritant un doux front,
La grave rêverie en un regard profond,
Une âme couronnant une tête pensive,
A ma voix attendrie une oreille attentive,
Un sourire divin... Pour jamais réunis,
Nous oublions le cours des ans si tôt finis,
Si tôt évanouis en impalpable écume
Dans le passé, ce gouffre où flotte tant de brume.
En vain l'heure qui suit les printemps accomplis
Sème sur notre front de la neige et des plis,
En vain pâlit et meurt l'éclatante jeunesse;
Calmes, nous attendons que sa clarté renaisse
Et redore sans fin la suite de nos jours.
« Passez, murmurons-nous, choses des alentours,
Feuilles, roses, zéphirs, papillons, hirondelles,
Passez, fuyez, avec un frémissement d'ailes;
Cours, fleuve; élancez-vous à bonds tourbillonnants
Vents fougueux, escadrons des nuages tonnants:
Tandis que retentit au-dessus de nos têtes
Le galop effrayant, la charge des tempêtes,
Un magnifique espoir récléché à nos yeux
Le printemps éternel et la splendeur des cieux. »
1884. J. DES BOIS.

BOURSE. — Cours au 17 nov.

3 0/0	82 67
3 0/0 amortissable (ancien)	00 00
3 0/0 id. 1884	85 50
4 1/2 0/0 ancien	109 50
4 1/2 0/0 1883	109 57
Dernier cours du 17 nov.	
Actions Orléans	4,328 25
Actions Lyon	4,242 50
Obligations Orléans 3 0/0	389 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	325 80
Obligations Lombardes (jouissance ..)	322 50
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	344 00

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse Farine dite de Santé:

REVALESCIÈRE DU BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélanconolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chloroses rhumatismes, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muscuesque, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 38 ans de succès. 100,000 cures y compris celle de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre; M. le docteur professeur Dédé; Sa Sainteté feu le Pape Pie IX. Sa majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Egalement le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kilo, 2 fr. 25; 1/2 kilo, 4 fr.; 1 kilo, 7 fr.; 2 kilos, 12 fr. 16 fr.; 6 kilos, 36 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. » Elle rend d'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîte de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Aussi le ROI DES ALIMENTS pour Nourrissons, « FARINE PARFAITE DU BARRY » pour Enfants de tout âge et pour Adultes faibles, en boîtes rondes de fer blanc à 80 cts. et à 4 fr. 50, à ajouter 85 cent. pour l'affranchissement d'un paquet jusqu'à 3 kilog. de cette farine, soit 8 fr. 85 pour 40 boîtes de 80 cent. — Dépôt à Cahors, M. Bonvarlet-Clippit, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, et 47, rue du Mont-Thabor, à Paris.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le Journal des demoiselles. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, amusements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.
On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIERY, directeur.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison **PONTIÉ** est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. **JACQUES FONTÈS**, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN

avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES

La **BRETELLE AMÉRICAINE** élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : **3, 5, 7.50 et 10 fr.**

Seul dépôt chez : **J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors**

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

Une invention de portée éminente protégée par de nombreux brevets en France et à l'étranger est la

Machine à coudre rotative à deux bobines

de **Junker & Ruh**

cousant par en haut et par en bas directement de la bobine.

La machine, montée avec la plus grande précision est d'un décor tout à fait luxueux, elle donne un point à double figure d'une beauté parfaite et est d'une indéstructibilité hors ligne, extrêmement silencieuse et fort peu soumise à l'usure, car le mécanisme est d'une simplicité vraiment remarquable, ses mouvements étant rotatifs.

La marche est si douce et leste et le maniement si facile, que cette machine de bonté supérieure et bien plus apathique aux interruptions que toute autre, peut être dirigée par un enfant.

L'aiguille extrêmement courte ne peut jamais se trouver en collision avec la navette, de là une grande économie d'aiguilles.

Chaque machine porte la marque de fabrique déposée et reproduite ci-dessus ainsi que le nom de la fabrique en toutes lettres.

En vente chez : **Charles Desprats, Anc^{ne} Maison Cangardel 4^{me} fils aîné, 6 rue de la Liberté, Cahors (Lot).**

On demande des représentants cantonaux.

Grande Culture

DE

Vignes Américaines et Franco-Américaines

150,000 Racinés à la vente

S'adresser : à **Jules PÉRIÉ, Pépiniériste**

à AGEN (Lot-et-Garonne).

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE.

VIN DE TABLE

Garanti naturel et sans plâtre

A. BACH

CAHORS

Pièce de 225 litres... **110 fr.**
1/2 pièce de 115 litres... **58 fr.**

Franco à domicile pour la ville et dans toute l'étendue du département du Lot.

Envoi franco d'échantillons sur demande

Nota. — Les échantillons sont envoyés en double cachetés, afin que l'acheteur puisse à l'arrivée, contrôler la parfaite conformité de l'expédition.

MODES

LE MEILLEUR, LE PLUS BEAU ET LE MOINS CHER DES JOURNAUX DE MODES EST

LA SAISON

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

25, RUE DE LILLE, 25, A PARIS

paraissant le 1^{er} et le 16 de chaque mois

L'année entière contient environ 2000 magnifiques gravures noires représentant les dernières nouveautés en objets de toilette et petits ouvrages de dames, avec un texte explicatif clair et précis, plus de 200 patrons en grandeur naturelle et au moins 400 dessins de broderie. L'édition de luxe donne, outre ces éléments 36 belles gravures colorées dues aux premiers artistes.

Prix d'abonnement affranchissement compris :

un an	6 mois	3 mois
Édition ordinaire 7 fr.	4 fr.	2 fr. 25
Édition de luxe 16 fr.	8 fr. 50	4 fr. 50

Tout abonnement est payable d'avance.

On s'abonne chez tous les libraires et aux bureaux de poste.

Envoi gratuit de numéros spécimens sur demande affranchie adressée à l'Administration du Journal, 25, rue de Lille, à Paris.

Histoire Ancienne de l'Orient

LIBRAIRIE CENTRALE DES BEAUX-ARTS, 13, Rue Lafayette, PARIS.

Par **François LENORMANT**

Continuée par M. Ernest BABELON, attaché au Département des Antiques à la Bibliothèque nationale

Tom. I. : Les Origines, les bases et les Langues.
Tom. II. : Histoire de l'Égypte.
Tom. III. : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.
Tom. IV. : Histoire de la Perse, de la Méditerranée, les Assyriens, les Chaldéens, les Égyptiens et les Carthageois.

L'ouvrage formera six volumes gr. in-8, illustrés de plus de mille gravures et cartes en noir et en couleur.

Prix de chaque volume : Broché, 18 fr. — Relié, 24 fr.

LES QUATRE PREMIERS VOLUMES SONT EN VENTE. — L'OUVRAGE SERA COMPLET EN MARS 1887

Payable CINQ francs par mois

Livraison spécimen gratuite envoyée sur demande

Le propriétaire-gérant, Layton.

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Voula, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS. rue de la Liberté.

LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES

Avant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale Inventeurs & Fabricants

PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

L'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sagra formant essentiellement la base. Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la Grande CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.




GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE

MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Dorenbouy, professeur à l'École des langues orientales; Dreyfus, ingénieur en chef, professeur de chimie; Gisson, membre de l'Institut; Habas, bibliothécaire en chef; Launay, membre de l'Institut; de Launay, examinateur à l'École polytechnique; E. Levasseur, membre de l'Institut; H. Merdon, chargé de cours à la Sorbonne; E. Müntz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Watzel, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La **GRANDE ENCYCLOPÉDIE** formera environ 25 volumes gr. in-8° comportant 4,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison	1 franc
Payables à raison de 10 francs par mois	25 francs
Chaque volume broché	25 francs

H. LAMIRAULT & C^{ie} Éditeurs

PARIS 61, Rue de Rennes, 61

CHEMISES

sur mesure

pour

HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHÂLES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

COSTUMES

sur mesure

pour

HOMMES

Vu l'extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.